1. *Débitrice:* **Fiona Garnham ELM Books**, av. Pictet-de-Rochemont 16, **1207 Genève**
2. *Concordat confirmé le:* 14.07.2005
3. *Remarques:* Le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a homologué le concordat dividende présenté par Fiona Garnham ELM Books, élisant domicile en l'Etude de Me Denis Mathey, avocat, rue St-Léger 8, 1205 Genève.
   A arrêté le cours des intérêts au 14 décembre 2004.
   A donné acte aux créanciers de ce qu'ils renoncent à la part de leur créance qui n'est pas couverte par le dividende.
   A ordonné la publication du présent jugement dans la FAO et la FOSC, aux frais de Fiona Garnham.
   A condamné la requérante à un émolument de CHF 400.-.
   A débouté la requérante de toutes autres conclusions.

   Tribunal de première Instance de Genève
   1211 Genève 3

(02973262)